

création en subventionnant des lignes de vapeurs, en subventionnant des voies de communication autres que les routes maritimes, en déléguant à tous les ports du globe nos commissaires de commerce pour favoriser l'essor de notre commerce. Tout cela, nous l'avons fait. Et pourquoi? Parce que nous y avons été contraints par notre propre gouvernement qui n'a pas su sauvegarder notre propre commerce. Telle est la raison. Si, dans un village quelconque, un boutiquier avait laissé sa clientèle se diriger vers un rival étranger au district, et que lui-même fût ensuite obligé de chercher à écouler sa marchandise dans d'autres centres éloignés, ne dirait-on pas de ce marchand qu'il a négligé son propre marché, sa propre région. C'est le commerce intérieur qui a fait des Etats-Unis ce qu'ils sont aujourd'hui. En s'assurant le monopole de leur propre marché domestique et en exportant l'excédent de la production en série de leurs usines, les Etats-Unis ont pu mettre fin au commerce d'exportation dont d'autres pays jouissaient avant la guerre. C'est là une situation d'après-guerre. Je le dis de nouveau: pour le Canada, il s'agit de réalités.

L'autre moyen d'assurer l'expansion de notre commerce, ferai-je observer, consiste à négocier des traités. Le modèle classique par excellence d'un traité,—et j'y songeais cet après-midi en entendant parler le ministre des Finances,—est celui que nous avons dans la convention conclue entre la France et la Grande-Bretagne du temps de Cobden. On se rappelle à quel point il était partisan du libre-échange, et quelle était alors la situation en France, pays qui, lors du second empire, avait un tarif de protection à outrance. Nous savons tous que M. Cobden, à la suite d'un entretien qu'il eut accidentellement avec un économiste libre-échangiste bien connu de France, M. Chevalier, en vint à la décision de voir s'il n'y aurait pas moyen de négocier un traité entre la France et la Grande-Bretagne, parce que, à cette époque, la France était protectionniste à outrance tandis que la Grande-Bretagne, sous le régime de Peel, était devenue plus ou moins un pays libre-échangiste.

J'ai ici la vie de Cobden par John Morley, et voici ce que je lis à la page 239 du second volume:

Dans les premiers jours de septembre, Cobden a rendu visite à Hawarden, et là s'est ouvert à M. Gladstone. Tous deux comprenaient exactement les objections auxquelles sont soumises pour des motifs strictement économiques, les conventions de commerce.

Je voudrais que certains de mes honorables amis de la droite se rappellent bien cette phrase:

Tous deux comprenaient exactement les objections auxquelles sont soumises, pour des motifs strictement économiques, les conventions de commerce.

J'ai entendu mentionner par mes amis, cet après-midi, quelques-uns de ces motifs auxquels songeaient Cobden et Gladstone. Je continue:

Tous deux sentaient qu'il était absolument vrai, si les règles économiques ne devaient en aucune circonstance être enfreintes, que, comme M. Bright l'a déjà dit, il nous appartenait de nous occuper de nos propres tarifs et de dégrever les produits français des droits qui empêchaient notre commerce avec la France; et cela sans stipuler que cette nation agirait de même. Mais alors ils ont compris que c'était une occasion qui ne pouvait être jugée de cette simple manière. . . Un principe économique en lui-même, comme l'ont appris tous les hommes sensés, ne peut avoir rien de décisif dans le domaine complexe de la pratique.

Peut-on mieux dépeindre la situation entre l'Australie et le Canada en 1930 et celle qui a prévalu entre la France et l'Angleterre en 1859?

Mais alors ils ont compris que c'était une occasion qui ne pouvait être jugée de cette simple manière. Un principe économique en lui-même, comme l'ont appris tous les hommes sensés, ne peut avoir rien de décisif dans le domaine complexe de la pratique. Ni M. Cobden ni M. Gladstone ne pouvaient résister à la force de l'assurance catégorique de M. Chevalier qui disait que le tarif français ne pouvait être modifié dans le sens du libre-échange autrement que par un acte diplomatique, c'est-à-dire par une convention commerciale avec l'Angleterre. L'empereur, de plus, en dépit de son absolutisme, était à peu près impuissant à réduire ses droits, à moins que le gouvernement anglais ne lui donnât l'aide d'une conduite correspondante.

M. Gladstone découvrit l'avantage de cette conduite pour la continuation du grand œuvre de la réforme du tarif et la forte influence qu'un traité de commerce aurait sur les perturbations violentes et dangereuses dans le sentiment politique des deux nations l'une à l'égard de l'autre.

Quelques lignes plus loin, il poursuit:

De fait, il continuait le travail commencé par sir Robert Peel en 1842, selon les données expresses de ce dernier. En ce qui concernait le vin et le brandy, sir Robert Peel avait dit qu'il ne réduisait pas le droit parce qu'il espérait qu'ils emploieraient peut-être ces droits...

Je prie les honorables députés du côté ministériel de noter les mots suivants de sir Robert Peel:

... "comme instruments de négociation, en vue d'obtenir un abaissement de droits imposés par d'autres pays sur le produit de leur propre contrée."

Je me demande si les honorables députés se rendent bien compte de la véritable signification de ces paroles. Je répète:

... "comme instruments de négociation, en vue d'obtenir un abaissement de droits imposés par